



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)
19/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	5
Absents	

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le huit décembre deux mil vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. PIROT Gabriel, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. CHARLIER Thierry, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. PAPILLON Anthony, Mme MAILLET-LATORRE Cécile, M. PANAGET Thierry, M. VEILLARD Anthony, M. FURGHIERI Olmo ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONLIBERT Eric à M. GARDIN Michel, M. ROULLIT Benjamin à M. PAPILLON Anthony, Mme GEFFRAULT Laurence à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à Mme PANNETIER Evelyne, M. GENTILLEAU Damien à M. PANAGET Thierry ;

Secrétaire de séance : Mme PANNETIER Evelyne ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	27	0	0	0

2022-12-93 - Règlement du temps de travail applicable à la mairie de Servon-sur-Vilaine

Rapporteur : Lara BAKHOS

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération 2013.03.29 instaurant le protocole RTT pour les agents du service technique,

Vu la délibération 2017.06.85 instaurant le protocole RTT pour les agents du service administratif,

Considérant la nécessité de mise en conformité du temps de travail des services de la collectivité avec :

- Les contraintes de fonctionnement de chaque service,
- De ses heures d'ouverture,
- De ses impératifs en matière de continuité de service public.

La gestion du temps de travail a pour objectif de :

- o Contribuer à développer l'attractivité et l'employabilité de la collectivité
- o Tenir compte du rythme et des pics d'activités de l'administration et de chaque service
- o Créer un cadre de gestion du temps de travail lisible et équitable pour chaque service
- o Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle
- o Porter une attention particulière aux enjeux de santé au travail



Considérant les quatre situations de gestion du temps existantes au sein de l'administration :

- Agents à 35 heures par semaine avec aménagement du temps de travail selon les nécessités de services
 - o Agents des services de la médiathèque, du sport, du CCAS, de l'administration avec des missions d'accueil
- Agents avec un temps de travail annualisé selon les nécessités de services
 - o Agents des services Entretien, Arlequin, Restauration scolaire
- Agents des services techniques disposant d'un accord de Réduction du Temps de Travail et d'une saisonnalité
 - o Agents des services espaces verts, bâtiments, voirie
- Agents des services administratifs disposant d'un accord de Réduction du Temps de Travail
 - o Agents des services administratifs qui ne réalisent pas des missions d'accueil

Considérant la concertation réalisée avec l'ensemble des agents des services de la collectivité au mois de mai pour :

- Réaliser un état des lieux de la gestion du temps de travail,
- Formaliser des constats
- Identifier des pistes d'évolution et d'amélioration à partir de propositions
- Ajuster les solutions en fonction des objectifs cités ci-dessus

Considérant la restitution à l'Instance Locale de Concertation du 7 juillet, ainsi qu'en réunion transversale,

Considérant le projet de règlement du temps de travail présenté en annexe 11,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources humaines du 19 septembre 2022,

Vu les avis du Comité Technique du 24 octobre et du 5 décembre 2022,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'ADOPTER le règlement du temps de travail (joint à la présente délibération) qui annule et remplace les protocoles validés en 2013 et en 2017 et qui sera annexé au règlement intérieur ;
- DE VALIDER son entrée en application le 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN



La secrétaire de séance,
Evelyne PANNETIER



LE TEMPS DE TRAVAIL MAIRIE DE SERVON-SUR-VILAINE

Vu pour être annexé à
la délibération du Conseil
Municipal en date du 14/12/2022
Le Maire,

DISPOSITIONS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2023



GROUPE DE TRAVAIL INTERNE

Mairie de Servon-sur-Vilaine

Elus - Administratif (réfèrent) - Représentants des services (relais-terrain)

M MORIN Melaine, Maire	Les agents des services
MME BAKHOS Lara, Conseillère déléguée aux RH	Les représentants de l'ILC
MME MAIGNAN CLEMENT Sandrine, DGS	
MME LATREILLE Catherine, Coordinatrice RH	



SOMMAIRE

LE TEMPS DE TRAVAIL.....	1
MAIRIE DE SERVON-SUR-VILAINE	1
Dispositions applicables aU 1^{ER} JANVIER 2023.....	1
I – LE TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF	3
A- Définition.....	3
B- Décompte du temps de travail effectif.....	3
C- Durée annuelle de travail effectif	3
D- Durée hebdomadaire de travail effectif	5
E- Durée quotidienne de travail effectif	5
F- Les heures complémentaires et heures supplémentaires.....	5
II – L’ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	6
A- Cycle de travail sur la période scolaire - ANNUALISATION	6
B- Organisation et gestion du temps de travail	7
C- Organisation des horaires de travail	8
D- Le temps partiel	9
E- Les astreintes.....	9
F- Le Télétravail	9
G- Les jours fériés	9
III - LES CONGES ANNUELS	10
A- Pour les agents à temps complet	10
B- Pour les agents à temps partiel et à temps non complet.....	10
C- Jours de fractionnement.....	10
D- Modalités d’utilisation des congés annuels.....	11
E- Le Compte-Epargne-Temps	11
IV - LES AUTORISATIONS D’ABSENCE POUR EVENEMENTS DE LA VIE COURANTE	12

Les modalités exposées sont applicables aux agents titulaires, stagiaires et aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, et entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Séance du Comité technique : le 24 octobre 2022
Délibération du 14 décembre 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)
19/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	5
Absents	

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le huit décembre deux mil vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. PIROT Gabriel, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. CHARLIER Thierry, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. PAPILLON Anthony, Mme MAILLET-LATORRE Cécile, M. PANAGET Thierry, M. VEILLARD Anthony, M. FURGHIERI Olmo ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONLIBERT Eric à M. GARDIN Michel, M. ROULLIT Benjamin à M. PAPILLON Anthony, Mme GEFFRAULT Laurence à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à Mme PANNETIER Evelyne, M. GENTILLEAU Damien à M. PANAGET Thierry ;

Secrétaire de séance : Mme PANNETIER Evelyne ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	27	0	0	0

2022-12-94 - Actualisation du règlement intérieur et ses annexes

Rapporteur : Lara BAKHOS

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la délibération 2013.08.07 du 16 septembre 2013 approuvant le règlement intérieur,

Vu les délibérations n°2016.08.05, 2017.06.85 et 2021.12.108 approuvant les modifications apportées au règlement intérieur et recommandations d'utilisation des moyens.

Considérant la nécessité de mise en conformité du règlement intérieur avec l'organisation de la collectivité, afin de répondre aux objectifs suivants :

- Disposer d'un document exhaustif sur les principes d'organisation des différents services de l'administration
- Apporter à chaque agent un cadre précis de mise en œuvre des missions de son poste au sein de l'administration, en matière de :
 - o Gestion du temps de travail,
 - o Des droits et devoirs,
 - o De l'environnement du poste de travail (hygiène et sécurité, informatique etc.),
 - o Des avantages sociaux apportés par la collectivité.



Considérant la concertation réalisée avec les agents au mois de juin, l'information lors des réunions de l'Instance Locale de Concertation des 30 mars et 7 juillet ainsi qu'en réunion transversale du 7 juillet ;

Considérant les 4 annexes du règlement intérieur :

- Annexe 1 : les lignes directrices de gestion
- Annexe 2 : la charte de télétravail
- Annexe 3 : la charte informatique 2019
- Annexe 4 : le règlement du temps de travail

Considérant le projet d'évolution du règlement intérieur présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources humaines du 19 septembre 2022,

Vu les avis du Comité Technique du 24 octobre et du 5 décembre 2022,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'ADOPTER le règlement intérieur et ses annexes qui entrera en application le 1^{er} janvier 2023 (annexe 12).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Evelyne PANNETIER

Vu pour être annexé à
la délibération du Conseil
Municipal en date du 14/12/22
Le Maire,



REGLEMENT INTERIEUR ET RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DES MOYENS

DISPOSITIONS APPLICABLES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

SOMMAIRE

REGLEMENT INTERIEUR ET RECOMMANDATIONS D'UTILISATION	1
DES MOYENS	1
DISPOSITIONS APPLICABLES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	1
I – LES LIGNES DIRECTRICE DE GESTION RH	3
II - DISPOSITIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT	3
1-La phase de recrutement et les formalités préalables	3
2-L'accueil de l'agent recruté	3
3-Les modalités de recrutement.....	3
III - DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DU TRAVAIL	5
1-Horaires.....	5
2-Utilisation des véhicules de service et frais de déplacements.....	8
3-Jours fériés	9
4-Congés annuels	10
5-Absences pour maladie, congés de maladie et congés de maternité.....	11
6-Autorisations d'absence pour évènements familiaux	12
7-Autorisation spéciale d'absence DE LA VIE COURANTE	15
8-Autorisation spéciale d'absence pour la participation à un jury d'assises	15
9-Repas et pause du personnel.....	15
10-Formation du personnel.....	15
11- l'ACTION SOCIALE.....	16
12- Information du personnel.....	16
13- Locaux spécifiques.....	17
14- Usage du matériel de la collectivité	18
15- Droit et obligations des fonctionnaires	18
16-Droit disciplinaire	20



III - DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE ET A LA SECURITE	21
1-Lutte et protection contre les incendies	21
2-Prévention des risques généraux liés au travail	21
VI. ENTREE EN VIGUEUR ET MODIFICATIONS DU PRESENT REGLEMENT.....	26
1 – Date d'entrée en vigueur	26
2 – Modifications du règlement intérieur.....	26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)
19/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	5
Absents	

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le huit décembre deux mil vingt-deux.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. PIROT Gabriel, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. CHARLIER Thierry, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. PAPILLON Anthony, Mme MAILLET-LATORRE Cécile, M. PANAGET Thierry, M. VEILLARD Anthony, M. FURGHIERI Olmo ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONLIBERT Eric à M. GARDIN Michel, M. ROULLIT Benjamin à M. PAPILLON Anthony, Mme GEFFRAULT Laurence à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à Mme PANNETIER Evelyne, M. GENTILLEAU Damien à M. PANAGET Thierry ;

Secrétaire de séance : Mme PANNETIER Evelyne ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	27	0	0	0

2022-12-95 - Présentation du rapport d'activité 2021 du SIMADE 35

Rapporteurs : Evelyne PANNETIER et Anne-Marie COLLIN

Le SIMADE 35 (Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers et de Maintien à Domicile Est 35) est un service de soins à domicile pour personnes âgées et handicapées. Le SIMADE intervient sur différentes communes de la couronne Est de Rennes dont Servon-sur-Vilaine.

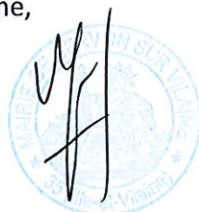
Mesdames Evelyne PANNETIER et Anne-Marie COLLIN, déléguées de la commune comme membre titulaire au SIMADE 35, présentent le rapport d'activité.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 du SIMADE 35.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN



La secrétaire de séance,
Evelyne PANNETIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)
19/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	5
Absents	

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le huit décembre deux mil vingt-deux.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. PIROT Gabriel, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. CHARLIER Thierry, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. PAPILLON Anthony, Mme MAILLET-LATORRE Cécile, M. PANAGET Thierry, M. VEILLARD Anthony, M. FURGHIERI Olmo ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONLIBERT Eric à M. GARDIN Michel, M. ROULLIT Benjamin à M. PAPILLON Anthony, Mme GEFFRAULT Laurence à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à Mme PANNETIER Evelyne, M. GENTILLEAU Damien à M. PANAGET Thierry ;

Secrétaire de séance : Mme PANNETIER Evelyne ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	27	0	0	0

2022-12-96 - Présentation du rapport d'activité 2021 du Syndicat Départemental d'Énergie 35

RAPPORTEUR : Gabriel PIROT

Le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) est un acteur majeur des enjeux énergétiques du département. Il œuvre au quotidien aux côtés des élus locaux pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et durable. Il contribue activement à développer la synergie entre les territoires ruraux et urbains du département.

Monsieur Gabriel PIROT, délégué de la commune comme membre titulaire au SDE 35, présente le rapport d'activité.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 du SDE 35.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Evelyne PANNETIER